

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 26 JUIN 2024 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 21 membres.

24/033/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Octroi d'une aide financière aux Centres Sociaux qui ouvrent en période estivale, plus particulièrement durant le mois d'août 2024.**

24-41062-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 et l'Avenant 1, qui l'a décliné sur le territoire communal, et, qui a été adoptée par délibération n°24/0038/VDV du 16 Février 2024, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, des Activités Collectives Familiales et des Projets Jeunesse ainsi que celles portant sur le développement des amplitudes d'ouverture de ces équipements en période estivale et plus singulièrement pendant le mois d'août.

Avant cela et dans ce domaine, dès 2021 et à l'invitation de la Ville de Marseille, certains partenaires de la Convention Cadre des Centres Sociaux (État, Conseil Départemental et Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône) se sont joints à elle afin de conduire une expérimentation sur Marseille en répondant favorablement aux demandes de subventions de 10 (dix) centres sociaux, afin qu'ils puissent ouvrir au mois d'août et proposer des activités sur leur zone de vie sociale ou à l'extérieur.

Cette expérimentation répondant à un réel besoin sur les territoires, la Ville de Marseille et ses partenaires ont souhaité la renouveler pour l'Été 2022 et l'étendre à tous les Centres Sociaux du Département. En 2022, l'État, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et la commune ont décidé de soutenir 19 (dix-neuf) projets portés par les Centres Sociaux souhaitant élargir leur amplitude horaire d'ouverture au public pendant la période estivale pour un montant total de 360 450 Euros (trois cent soixante mille quatre cent cinquante Euros) incluant une contribution communale de 106 534 Euros (cent six mille cinq cent trente-quatre Euros).

Forte de ces deux expérimentations positives, la Ville de Marseille et ses partenaires ont décidé de recueillir ces souhaits d'ouverture en proposant une démarche conjointe pour poursuivre la dynamique engagée pour l'Été 2023 et l'inscrire dans la Convention Cadre des Centres Sociaux. Cette démarche a permis de financer l'ouverture de 19 (dix-neuf) Centres Sociaux à Marseille pour un montant global de subventions de 427 000 Euros (quatre cent vingt-sept mille Euros) incluant une contribution communale de 120 000 Euros (cent vingt mille Euros).

En 2024, une nouvelle organisation communale et une comitologie adaptée ont pour but d'accompagner le plus grand nombre de Centres Sociaux à s'ouvrir au public pendant le mois d'août 2024. Ainsi, cela a porté leurs fruits puisque 44 Centres Sociaux et Espace de Vie Sociale ont souhaité intégrer la démarche. Pour ce faire, une animation territoriale initiée par la Ville de Marseille et portée conjointement avec ses partenaires permettra, pendant toute la démarche, de proposer un soutien financier pour une ouverture supérieure à 2 (deux) semaines et d'assurer un suivi et un accompagnement adaptés à chacun de ces équipements.

Cette dynamique positive permettra d'offrir aux habitants des 16 arrondissements de Marseille une programmation d'activités pendant la période estivale. Cela est d'autant plus significatif puisque le nombre d'équipements ouverts en août 2024 a plus que doublé en passant de 19 à 45 offres d'activités.

Ainsi, les besoins exprimés par ces 44 (quarante-quatre) projets représentent 485 000 Euros (quatre cent quatre-vingt-cinq mille Euros) et appellent une contribution communale importante de 190 000 Euros (cent quatre-vingt-dix mille Euros) dont 15 000 Euros (quinze mille Euros) pour notre secteur, soit un effort supplémentaire de la Ville de Marseille de 63,16% par rapport à sa contribution de 2023.

L'État, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône quant à eux apportent une contribution cumulée de 295 000 Euros (deux cent quatre-vingt-quinze mille Euros) pour répondre à ces demandes. Aussi, il a été décidé avec les partenaires de répartir les contributions de chaque institution par porteur de projet pour une meilleure simplification. De fait, sur les 43 (quarante-trois) projets validés par le Comité de Pilotage qui s'est tenu le 30 Avril 2024, la Ville de Marseille en soutiendra 18 (dix-huit) dont 2 dans notre secteur, l'État 9 (neuf), le Département 5 (cinq), la Caisse d'Allocations Familiales 11 (onze).

Comme évoqué, le total des montants proposés par le présent rapport est de 190 000 Euros (cent quatre-vingt-dix mille Euros) dont 15 000 Euros (quinze mille Euros) pour notre secteur.

Enfin, l'octroi de participations financières aux équipements sociaux impose la production d'avenants nécessaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
 VU LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027  
 VU L'ANNEXE A L'AVENANT 1 : DÉCLINAISON DE LA CONVENTION CADRE  
 DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
 MARSEILLE  
 OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est autorisé le versement des subventions suivantes aux 2 (deux) Centres Sociaux de notre secteur portant sur l'Ouverture Estivale 2024 :

Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	Tiers	N° de Convention	Total en Euros
Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	4453	24/80054 Avenant 3	3 000
Association Centre Social Les Lierres	Les Lierres	42 avenue du 24 avril 1915 13012 Marseille	172473	24/80079 Avenant 3	12 000
<b>TOTAL</b>					<b>15 000</b>

**ARTICLE 2** Sont approuvés les avenants ci-annexés, conclus avec les associations de notre secteur listées dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer les avenants annexés.

**ARTICLE 3** La dépense, soit 190 000 Euros (cent quatre-vingt-dix mille Euros) dont 15 000 Euros (quinze mille Euros) pour notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, article 65748 - sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération  
 mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
 enrôlement à une séance  
 du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
 du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
 Sylvain SOUVESTRE**